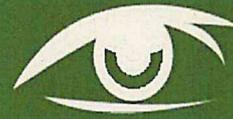


ATC inter



CONTRAT INTERVENTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230427-AU_2023_039-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

PARTICULIERS & PRO

COORDONNÉES

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

SAS ATC

2298 RD900—Le Logis Neuf
84400 GARGAS

Tél : 04 90 715 717

@ : contact@atc-surveillance.fr

Représentée par M. LOBREAU Pierre-Emmanuel, PDG

COORDONNÉES DU CLIENT

Civilité :

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Adresse du site :

Code postal :

Ville :

Tél :

Tél :

@ :

@ :

Adresse de facturation (si différente) :

Mot de passe :

FORMALITÉS CONTRACTUELLES

Ce contrat lie la SAS ATC, société privée d'intervention, à l'abonné précédemment nommé.

L'abonné s'engage pendant la durée de ce contrat à payer toutes les factures justifiées émanant de la SAS ATC.

La SAS ATC s'engage à fournir un service d'intervention 7 jours/7 et 24h/24. Elle s'engage également à appliquer les instructions sur le site définies avec l'abonné.

Le présent contrat est conclu le [] jusqu'au 31 décembre de la même année. Il sera reconduit ensuite par année civile sauf dénonciation d'une des deux parties un mois avant la fin de l'année. Chaque partie se réserve le droit de résilier ce contrat par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date de prise d'effet de cette résiliation.

La facturation des prestations d'abonnement se fera en année civile et, éventuellement au semestre. Pour la ou les premières factures, l'abonnement sera calculé au prorata de la date de signature du contrat jusqu'au 31 Décembre de la même année.

Le paiement de toutes les factures se fera au comptant, dans les 8 jours qui suivront la réception et en prélèvement bancaire.

Les rejets de prélèvements occasionneront des frais et seront à la charge du client avec une majoration de 20%. Le non-paiement des factures entraînera la suspension de nos services après l'envoi, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure de paiement de ces factures. La suspension des services s'effectuera 15 jours après l'envoi de la mise en demeure restée sans effet et ce sans que la responsabilité de la SAS ATC ne soit mise en cause.

En cas de litige concernant le règlement des factures, les responsabilités, les sinistres ou autres, il est fait attribution de juridiction exclusive auprès du tribunal de Commerce d'Avignon.

Le prix de l'abonnement sera réajusté le 1^{er} janvier de chaque année et sans notifications particulières en fonction de l'indice de l'INSEE « Services de sécurité privée et de systèmes de sécurité » identifié sous le numéro FBOA8000.

La responsabilité de SAS ATC ne pourra être mise en cause :

- En cas de force majeure, événement naturel (défaillance de véhicule, accident de la route..)

En cas de sinistre où la SAS ATC serait tenue comme responsable, le recours des tiers pour les dommages occasionnés ne pourra pas être supérieur au plafond des garanties souscrites par la SAS ATC.

La SAS ATC ne se substitue en aucun cas au travail des forces de l'ordre public (gendarmerie, police nationale...). Nous leur transmettrons toutes les informations en notre possession si nécessaire. En tout état de cause, il est expressément convenu que la SAS ATC n'est pas assujettie à une obligation de résultat, seulement à une obligation de moyens.

Ce contrat d'intervention ne peut être assimilé à un contrat d'assurance pour risque quelconque.

Toute modifications (système de protection, adresse, changement de propriétaire/gardien, ou réalisation de travaux sur site, moyens d'accès....) devront être dénoncés à la SAS ATC. Ces modifications pourront entraîner des modifications du présent contrat.

La SAS ATC pourra céder ou sous-traiter à d'autres entreprises qualifiées ses droits et obligations prévus au présent contrat en cas de force majeure (défectuosité technique ou humaine) et ce à titre occasionnel le temps de rétablir le fonctionnement courant. Les prestations d'interventions pourront être assurées par une société d'intervention désignée par la SAS ATC ou par l'abonné.

Les deux parties s'engagent à ne pas communiquer, sous quelque forme que ce soit, les informations et renseignements recueillis à l'occasion du présent contrat et ce pendant toute la durée de ce contrat.

J'ai lu et j'accepte de me conformer aux formalités contractuelles.

Fait à _____ le _____
L'abonné(e)

Pour la SAS ATC
Par

La formule

TARIF D'ABONNEMENT ASTREINTE/ INTERVENTION

24h /24 & 7j /7

	Montant HT	Montant TTC
Mensuel	8.00 €	9.60 €
Annuel	96.00 €	115.20 €

TARIF D'INTERVENTION PHYSIQUE

Montant HT	Montant TTC
65.83€	79.00 €

Les jours fériés sont majorés à 100%

EN OPTION :

TARIF GARDE DES CLÉS

Nous proposons un service de garde de clés dans un espace sécurisé. Les clés sont sous scellés et nous assurons la gestion des entrées et sorties.

Montant HT	Montant TTC
4.00 €	4.80 €

Je choisi(e) cette option Je ne suis pas intéressé(e)

NOS SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

LES RONDES DE COURTOISIE

Les rondes de courtoisie regroupent différents services validés entre le client et la société, il peut s'agir d'une vérification de température; d'humidité; de fuites; ...

Le tarif de ces rondes est défini en amont selon le cahier des charges.

A partir de 40.80€ TTC/ unité

LES RONDES DE SÉCURITÉ

Les rondes de sécurité consistent à vérifier la sécurisation mécanique des points d'accès d'un site, et d'y réaliser des contrôles visuels, par un agent de sécurité.

But : Prévenir les risques (intrusion; agression; incendie et techniques...) en effectuant un passage sur site, soit de manière programmée, soit de manière aléatoire.

Fréquence : _____

36.25€ TTC/ unité

GARDIENNAGE

Le gardiennage est un service effectué par un agent de sécurité consistant à surveiller un site et à en assurer la protection.

But : Sécuriser un site grâce à la présence d'un agent de sécurité sur une période définie.

36.92€ TTC/ heure

SERVICE DEMANDÉ

Intervention d'un agent de sécurité suite à une demande particulière : Mise en marche/arrêt du chauffage; vérification du compteur électrique; fermeture de fenêtres; dépôt de clés....

But : Assurer un service complémentaire afin de centraliser les informations et d'éviter les intermédiaires.

36.25€ TTC/ unité

EVÈNEMENTIEL

La mission de l'agent de sécurité événementiel varie en fonction du type de manifestations à couvrir. Selon les spécificités de l'évènement, l'organisateur définira son rôle (étendues et limites).

Missions : Gérer les situations conflictuelles; contrôle physique des personnes; vérification des bagages; palpation de sécurité; repérer les risques...

Tarif dépendant du cahier des charges

MODALITÉS DE PAIEMENT

MOYEN DE PAIEMENT

Prélèvement mensuel

Prélèvement annuel

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Identité du payeur, Titulaire du compte :

M ou Mme Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Coordonnées bancaires – Désignation du compte à débiter

BIC

IBAN

Désignation du créancier :

SAS ATC – 2298 RD9000
Le Logis Neuf
84400 GARGAS

En désignant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la SAS ATC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SAS ATC.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NB: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à _____ Le _____ Signature :

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.

Fait à _____ le _____
L'abonné(e)

Pour la SAS ATC
Par

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES PERSONNES AYANT ACCÈS AU SITE TÉLÉSURVEILLÉ

NOM	PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MOT DE PASSE

CONTACTS UTILES

Intervenants 04 90 75 75 80 intervention@atc-intervention.fr

Service administratif 04 90 715 717 facturation@atc-intervention.fr

INFORMATIONS DIVERSES / CONSIGNES PARTICULIÈRES

ATTESTATION DE REMISE DE CLÉ

PRISE EN CHARGE DES MOYENS D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DE L'ABONNÉ

Par cette attestation, la SAS ATC certifie avoir reçu de l'abonné les moyens d'accès suivants :

OBJET	QUANTITÉ
Clé(s)	
Télécommande(s) portail	
Télécommande(s) alarme	
Clé(s) d'alarme	
Badge(s)	
Autre :	

- L'abonné s'engage à prévenir la SAS ATC de tous changements de moyens d'accès.
- L'abonné est tenu de fournir tous ces moyens d'accès fonctionnels à la SAS ATC pour permettre d'effectuer au mieux sa mission.

Remarques

Nous sommes dépositaires de vos clés et quand cela est possible (dans le cadre de nos activités d'intervention) cela permet aux entreprises et autres personnes habilitées de pouvoir en disposer. Les clés empruntées doivent être impérativement rapportées auprès de nos services.

Le preneur de clés doit s'assurer, en partant du site, que celui-ci soit bien remis sous protection et que tous les accès soient fermés afin de garantir le bon fonctionnement de notre activité.